

DELIBERATION 2020-063

OBJET : Restructuration du bâtiment de la Mairie pour accueillir l'Agence Postale Communale : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Etat dans le cadre de la DETR ou DSIL et du département de l'Ardèche dans le cadre du PASS TERRITOIRES 2021

Madame le Maire indique que, comme précisé dans la délibération 2020-049 dans le cadre de l'amélioration du service public, il serait opportun de déplacer l'Agence Postale Communale au sein même des locaux de la Mairie. Pour ce faire, d'importants travaux dans le bâtiment de la mairie seront réalisés sur les trois niveaux.

L'architecte venu sur place nous a transmis un devis pour les travaux qui s'élèveraient à 175 505 € HT environ auquel il est opportun de prévoir 10 % de marge pour les imprévus. En prenant également en compte le coût des relevés topographiques du Géomètre qui se montent à 2 000 € HT, Madame le Maire propose au conseil municipal de reprendre une délibération pour mettre à jour les coûts sur les dossiers de demande de subventions auprès de la Région, de l'Etat et du Département.

Dans le cadre de l'avenant du Contrat Ambition Région, la Région Auvergne Rhône Alpes est sollicitée à hauteur de 34.18 % du cout du projet, soit 60 000 €.

Les services de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL sont également sollicités à hauteur de 25 %, soit 43 876.25 €.

Les services du département au titre du PASS TERRITOIRE 2021 sont également sollicités à hauteur de 20.82 %, soit 36 540.14 €.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de ces différents financeurs.

DELIBERATION 2020-064

OBJET : BUDGET COMMUNAL **Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'effectuer des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget. Celui-ci aura lieu probablement courant Mars/Avril 2021.

Toutefois, certaines dépenses prévues et imprévues peuvent présenter un caractère d'urgence et il paraît nécessaire que le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à les réaliser avant le vote du budget, ceci dans la limite du quart des dépenses prévues lors de l'exercice précédent.

	Dépenses votées au budget 2020	¼ des dépenses possibles avant vote du budget 2021
<u>Compte 20</u>	19 560,60 €	4 890,15 €
Article 202	18 000,00 €	4 500,00 €
Article 2051	1 560,60 €	390,15 €
<u>Compte 21</u>	410 283,96 €	102 570,99 €
Article 2111	13 000 €	3 250 €
Article 21312	9 000 €	2 250 €
Article 21318	295 000 €	73 750 €
Article 2152	30 638,56 €	7 659,64 €
Article 21538	12 000 €	3 000 €
Article 21578	5 000 €	1 250 €
Article 2181	15 000 €	3 750 €
Article 2182	18 000 €	4 500 €
Article 2183	5 000 €	1 250 €
Article 2184	2 645,40 €	661,35 €
Article 2188	5 000 €	1 250 €

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve la délibération.

DELIBERATION 2020-065

OBJET : BUDGET CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR **Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'effectuer des dépenses d'investissement en début d'année, avant le vote du budget. Celui-ci aura lieu probablement courant Mars/Avril 2021.

Toutefois, certaines dépenses prévues et imprévues peuvent présenter un caractère d'urgence et il paraît nécessaire que le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à les réaliser avant le vote du budget, ceci dans la limite du quart des dépenses prévues lors de l'exercice précédent.

	Dépenses votées au budget 2020	¼ des dépenses possibles avant vote du budget 2021
<u>Compte 23</u>	453 656,51 €	113 414,13 €
Article 2315	433 656,51 €	108 414,13 €
Article 238	20 000,00 €	5 000,00 €

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve la délibération.

DELIBERATION 2020-066

OBJET : Remboursement d'achats effectués dans le cadre de l'administration générale

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le stock de cartes d'état civil (cartes de condoléances pour les décès, cartes de félicitations pour les naissances ou heureux événements) était épuisé et qu'il fallait en recommander, notamment en cette période de Coronavirus qui a ôté la vie à plusieurs concitoyens. Compte-tenu de la période difficile et du contexte sanitaire lié au Coronavirus, devant l'impossibilité de créer un compte « collectivités » à Vistaprint, Madame Virginie FERRAND a proposé d'acheter ces cartes d'état-civil et de faire l'avance avec son compte personnel pour un montant de 62.96 € (copie de la facture Vistaprint en annexe). Madame le Maire, concernée personnellement par cette délibération, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve la délibération.

DELIBERATION 2020-067

OBJET : Remboursement d'achats effectués dans le cadre du C.C.A.S.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que Madame Marie-Claude DEFOUR, quatrième adjointe de la Commune de Vocance, est en charge des achats de colis de Noël qui remplaceront cette année le traditionnel repas du C.C.A.S. Compte-tenu de la période difficile et du contexte sanitaire lié au Coronavirus, devant l'impossibilité de créer un compte « collectivités » à Lidl, et pour ne pas prendre le risque d'une rupture de stock, Madame Marie-Claude DEFOUR a proposé d'acheter des produits et de faire l'avance avec son compte personnel pour un montant de 258.75 € (copie de la facture Lidl en annexe). Madame Marie-Claude DEFOUR, concernée personnellement par cette délibération, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve la délibération.